



MIEUX NOUS CONNAITRE

/// SACA ET UNSFA : VOCATION

- Défendre les intérêts matériels et moraux de ses membres
- Promouvoir les architectes auprès des décideurs locaux et des maîtres d'ouvrage du public et du privé
- Améliorer les moyens et les conditions d'exercice de la Profession
- Participer au travail national et local de réflexion sur l'exercice de la Profession

/// POURQUOI SE SYNDIQUER ?

- Pour vous informer sur vos droits
- Pour défendre vos intérêts
- Pour améliorer vos conditions d'exercice
- Pour développer un espace d'échange et de partage des expériences, une mutualisation des moyens et des connaissances
- Pour bénéficier de l'accès au service juridique et social de l'UNSFA
- Pour les promotions et tarifs avantageux négociés par l'UNSFA pour nos adhérents (logiciels, abonnements revues, offres partenaires, ...)
- Pour bénéficier d'un tarif préférentiel sur l'entrée à la Nuit des Architectes
- Pour l'aide à la recherche d'emploi (diffusion des offres et demandes via le site et des mails dédiés)
- Pour apparaître sur la liste des syndiqués que le SACA diffuse aux mairies
- Pour la transmission quotidienne des appels d'offres publics
- Pour bénéficier des « Attestations de formation » délivrées suite aux Jeudis du SACA et qui sont prises en compte au titre de Formation complémentaire lors de la déclaration de Formation obligatoire à l'Ordre des architectes

/// VOTRE SYNDICAT LOCAL VOUS ASSURE :

- Une représentativité à travers son appartenance à l'UNSFA
- Un pouvoir d'expression au nom de l'ensemble de la profession
- Une représentation en Commission Paritaire Régionale (CPR), où seul un syndicat peut négocier